



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

ARCHER DE CLUB

Epreuve : Grand Prix Européen – 2^{ème} étape

Boé – FRANCE, 23 au 27 Mai 2011

Pays:			
Nom de Famille:			
Prénom:			FITA ID # (if any)
Date de naissance:		Catégorie	Rec. Men/CLH
Club name:			Rec. Women/CLF
Meilleur score durant les deux saisons écoulées en compétition officielle	FITA Round (144): Lieu et Date:		Comp. Men/COM
	70 m round: Lieu et Date:		Comp. Women/COF

Adresse Email			
Adresse Postale	Rue :		
	Ville :		
	Code Postal :		
	Tél:		

Tous les champs doivent être renseignés.

A compléter SEULEMENT PAR LE COMITE D'ORGANISATION LOCAL

Date de réception du formulaire:

Jour	Mois	Année
------	------	-------

Formulaire à retourner SVP au Comité d'Organisation et à votre Fédération Nationale

Comité d'Organisation de Boé: e-mail: audrey.simon@arcboe.org -

Tel : 05.53.68.77.27. Fax: 05.53.68.20.71.

- A) Le Comité d'Organisation Local** vous contactera pour finaliser l'inscription et le paiement, ainsi que pour toute autre information nécessaire concernant votre inscription à l'épreuve.
- B) A la Fédération** dont vous êtes licencié. Pour les Français, à la FFTA. Elle en aura besoin pour vous enregistrer dans FORS (Système d'inscription en ligne de la FITA) et ce au plus tard le 3 mai 2011, dans le but de vous enregistrer dans le système de résultats et dans la base de données FITA-FORS.

REGLES POUR LES ARCHERS DE CLUBS PARTICIPANT AU GP EMAU DE BOE

1. Score Minimum requis pour participer à cette épreuve :

	FITA Round (144 arrows)	70 m round (2x36 arrows)
Rec Men/CLH	1230	620
Rec Women/CLF	1220	590
Comp Men/COH	1320	650
Comp Women/COF	1300	630

Le score doit avoir été réalisé par l'Archer de Club durant les deux années précédentes en compétition officielle. Le meilleur score indiqué par l'archer de club lors de son inscription doit être contrôlé et validé par sa Fédération Nationale avant l'enregistrement de l'archer dans FORS.

2. L'Archer de Club est responsable de l'envoi du formulaire rempli au Comité Local d'Organisation ainsi qu'à sa Fédération Nationale. L'envoi du formulaire ne garantit pas la participation de l'archer. Le processus d'enregistrement et d'inclusion doit respecter les règles et procédures des Archers de Club pour pouvoir participer à l'épreuve.
3. Dès que l'Archer de Club est enregistré dans FORS (Par sa Fédération) et que le LOC (Comité d'Organisation Local) a accepté son inscription, l'Archer de Club sera officiellement informé par le LOC qu'il peut prendre part à la compétition.
4. Les Archers de Clubs participant à des épreuves EMAU/FITA doivent être licenciés dans une Fédération Membre de la FITA.
5. Le LOC gèrera les inscriptions sur la base du "premier arrive, premier servi", pour prendre en considération la réception des formulaires. Cependant, pour participer, l'Archer de Club doit également satisfaire à toutes les exigences requises en matière de paiement et d'autres informations demandées par le LOC.
6. Les Archers de Club ne peuvent avoir de coach ou d'invité accrédités pour accéder au terrain (FoP – zone bleue). Si un invité ou un coach accompagne un Archer de Club il sera traité comme un spectateur.
7. **REGLES CONCERNANT LES TENUES** : Les Archers de Club doivent respecter les règles de la FITA (Livre 1, point 3.22) en terme d'uniforme sur les événements de la FITA. Les Archers de Club ne peuvent porter aucune tenue d'Equipe Nationale (Ni de leur propre pays, ni d'aucun autre).
8. L'Archer de Club doit être présent le jour de l'Entraînement Officiel pour retirer son accréditation, confirmer son nom et ses informations transmises à la base de données et passer à l'inspection du matériel. Les Archers de Clubs ne sont pas autorisés à manquer

l'entraînement officiel et à arriver directement le premier jour des qualifications. Le planning de voyages doit être enregistré en fonction du programme de l'épreuve.

- 9.** Les Archers de Club doivent être Junior ou Senior. Les Cadets ne sont pas autorisés à prendre part à la compétition en tant qu'Archer de Club.